



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 11 février 2016

**FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LARMOR PLAGE –
ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2016**

Etalent présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Daniel LE LORREC à Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Irène BELLEC

Secrétaire de séance : Michel ROUALO

**Présents : 30
Pouvoirs : 03**

DIRECTION RESSOURCES

**FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LARMOR PLAGE –
ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2016**

Rapporteur : Antoine Goyer

Par la convention d'entente intercommunale du 19 décembre 2013, la cuisine centrale de Ploemeur assure la fabrication et la fourniture de repas pour la restauration collective de la ville de Larmor-Plage. La participation de la ville de Larmor-Plage demeure liée au prix de revient des repas selon un prix de fourniture révisé annuellement selon la formule ci-dessous, permettant à la fois une facturation régulière des fournitures et aussi un contrôle des coûts à partir des éléments du bilan financier du service.

$P = P_o \times (0,4x(l/l_o)+0,4x(l'/l'o')+0,20)$ dans laquelle :

P est le prix nouveau ajusté

P_o est le prix forfaitaire de base correspondant à la date de proposition

l_o est la valeur de l'indice mensuel du prix des repas dans les restaurants à la date de la proposition

l'o' est la valeur de l'indice mensuel du prix des repas dans les cantines d'entreprises ou d'administrations à la date de la proposition

l et l' correspondent à la valeur de ces mêmes indices pour le mois précédent celui de l'ajustement des prix

(indices figurant au bulletin mensuel de la statistique INSEE)

Les membres de la conférence d'entente intercommunale se sont réunis le 7 janvier dernier conformément à l'article 2 de la convention afin de réaliser un bilan des prestations réalisées et de préparer les évolutions tarifaires correspondantes.

La hausse des prix issue de la formule de calcul est de 1,26% alors que celle constatée par l'INSEE au niveau des prix à la consommation est très en deçà. Les membres de l'entente intercommunale ont donc décidé de revaloriser les différents tarifs tels qu'ils apparaissent dans la grille de tarifs ci-jointe sur la base de 1% correspondant à l'évolution du budget prévisionnel de la cuisine centrale.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis des membres de la conférence intercommunale du 7 janvier 2016,

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 1^{er} Février 2016

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le taux d'évolution de la facturation des repas dans le cadre de l'entente intercommunale à 1% pour 2016.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire

PRIX 2016 : REVALORISATION + 1 %

DESIGNATION	prix HT base	prix HT révisé	prix TTC révisé	hausse sur prix HT	
				montant	taux
Déjeuner maternelle	2,660 €	2,687 €	2,834 €	0,027 €	1,00%
Déjeuner Primaire	2,996 €	3,026 €	3,192 €	0,030 €	1,00%
Déjeuner adultes	4,446 €	4,491 €	4,738 €	0,045 €	1,00%
Prestation normale Foyer-logement	7,819 €	7,897 €	8,332 €	0,078 €	1,00%
Prestation dimanche et fêtes Foyer-logement	9,030 €	9,121 €	9,622 €	0,091 €	1,00%
repas invité dimanche et fêtes	6,076 €	6,137 €	6,474 €	0,061 €	1,00%
Autres adultes Foyer	4,446 €	4,491 €	4,738 €	0,045 €	1,00%
Journée Portage des repas	6,651 €	6,718 €	7,087 €	0,067 €	1,00%
repas midi Portage	4,649 €	4,696 €	4,954 €	0,047 €	1,00%
repas dimanche et fête midi portage	6,076 €	6,137 €	6,474 €	0,061 €	1,00%
journée dimanche et fête portage	7,819 €	7,897 €	8,332 €	0,078 €	1,00%
Repas BB	2,101 €	2,122 €	2,239 €	0,021 €	1,00%
Repas BB mixé	2,101 €	2,122 €	2,239 €	0,021 €	1,00%
Centre aéré Primaire	2,996 €	3,026 €	3,192 €	0,030 €	1,00%
Centre aéré Maternelle	2,660 €	2,687 €	2,834 €	0,027 €	1,00%